

SYNDICAT MIXTE DOCKS SEINE NORD EUROPE/ESCAUT

Siège social :

CCI Grand Hainaut

3, avenue Séateur Girard BP 80577

59308 VALENCIENNES Cedex

REÇU LE

23 FEV. 2024

SOUS-PREFECTURE
DE VALENCIENNES

Date de convocation :

Le 21 décembre 2023

NOMBRE :

- délégués titulaires : 13

- de présents : 8

- de votants : 12

- délégués suppléants : 13

- de présents : 1

- de votants : 1

N° d'inscription de l'acte

soumis

à l'obligation de

transmission

au Représentant de l'Etat :

CS8-2024-03

Secrétaire de Séance :

Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI

OBJET :

Election du Premier Vice-Président et du Second Vice-Président

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 février à 14 heures, le comité syndical du syndicat mixte « Docks Seine Nord Europe / Escaut » s'est réuni pour sa séance d'installation sous la présidence de Monsieur Bruno FONTAINE.

Etaient présents en qualité de délégués titulaires (8) : MM. Sébastien DELQUIGNIES et Bruno FONTAINE, Mmes Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Sylvia DUHAMEL et Amandine HASSOUNA, MM. Guy MARCHANT, Bruno RACZKIEWICZ et Jean-François SAILLY.

Délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire (1) : M. Marc POSAK.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir à un délégué titulaire (3) : M. Charles BLANGIS a donné pouvoir à M. Sébastien DELQUIGNIES. M. Dominique SAVARY a donné pouvoir à M. Bruno RACZKIEWICZ. M. Jean-Noël VERFAILLIE a donné pouvoir à Mme Sylvia DUHAMEL.

Délégués titulaires excusés (1) : Mme Anny-Claude MORISIAUX.

Etaient présent(e)s en qualité de délégués suppléants (0) :

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT ET DU SECOND VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection des Premier et Second Vice-Présidents, ainsi que le prévoient les statuts modifiés du Syndicat Mixte en son article 8.

Ce même article stipule que le Président et les Vice-Présidents ne peuvent être issus du même membre du Syndicat.

De plus, le nouveau règlement intérieur précise en son article 4 que « Lors de la réunion d'installation, il est procédé à l'élection du Président, du Premier Vice-Président et du second Vice-Président. ».

En l'occurrence, un Vice-Président doit être élu parmi les représentants désignés de Valenciennes Métropole, un autre Vice-Président doit être élu parmi les représentants désignés de La Porte du Hainaut.

Monsieur le Président fait appel à candidature.

Premier Vice-Président :

Monsieur Bruno FONTAINE propose la candidature de Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE en tant que Premier Vice-Président.

Tous les candidats s'étant déclarés, Monsieur le Président propose de passer au vote à bulletin secret.

Le vote étant terminé, il demande à la scrutatrice, Madame Amandine HASSOUNA de procéder au dépouillement.

Nombre de votants, présents et représentés : 12

Bulletin blanc : 0

Bulletin nul : 0

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Second Vice-Président :

Monsieur Bruno Fontaine propose la candidature de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI en tant que Seconde Vice-Présidente.

Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI confirme sa candidature.

Tous les candidats s'étant déclarés, Monsieur le Président propose de passer au vote à bulletin secret.

Le vote étant terminé, il demande à la scrutatrice, Madame Amandine HASSOUNA de procéder au dépouillement.

Nombre de votants, présents et représentés :	12
Bulletin blanc :	0
Bulletin nul :	0
Suffrages exprimés :	12
Pour :	12

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE est élu Premier Vice-Président du Syndicat Mixte.

Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI est élue Second Vice-Présidente du Syndicat Mixte.

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits

Le Président,

Bruno FONTAINE

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

